

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2023\_5\_16

L' an deux mille vingt trois, le lundi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 16 Mai 2023

Présents : 24

**Titulaires** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean -Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Demande de mise en paiement dans le cadre de l'OPAH**

**Pouvoirs :**

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-François BORIE

M. Lionel ROBERT, vice-président en charge de l'habitat demande au Conseil communautaire d'examiner les demandes de mise en paiement dans le cadre de l'OPAH pour un total de subventions de 2 650 €.

NOM	PRENOM	COMMUNE	MONTANT L'ANAH	MONTANT TRAVAUX HT	MONTANT CDC
MATHIEU	Jean-Claude	BEAULIEU	9 491 €	21 230 €	750 €
BOROVIEL et DECRESSAC	Danièle et Cyril	LES VANS	7181 €	11 418 €	750 €
GARIDEL	Jacques	CHAMBONAS	29 000 €	59 222 €	750 €
FLORET	Philippe	LES SALLELES	1 028 €	2935 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** les subventions aux particuliers présentées dans le tableau ci-dessus. **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230522-D\_2023\_5\_16-DE



Emis le 22/05/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le